

Groupe de travail

assurance des emprunteurs

PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL sur L'ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

Composition

Plus de 60 actuaires intervenant dans le monde de l'assurance, de la réassurance, du courtage ou du conseil

Organisation

Des sous-groupes de travail dédiés :

- Estimation, la modélisation et l'impact des taux de chute dans le contexte de substitution de contrat
- **Offre et souscription (coût de l'assurance, clauses d'exclusion)**
- Segmentation et pilotage du risque (équilibre du marché, prise en compte de critères ESG, réflexion sur l'inclusivité)
- Flash info et veille réglementaire
- Constitution d'un portefeuille de référence pour les étude de place (mortalité, morbidité, étude d'impact)
- Impact IFRS17 sur les provisions techniques

Publications accessibles en ligne sur le site de l'IA

- Guidelines sur la provision pour risques croissants
- Guide réglementaire sur l'assurance emprunteur
- Flash info trimestriels

AGENDA

1. Expression du tarif emprunteur
2. Bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur ?



1 Objectif

2 Indicateurs quantitatifs - Exemples de tarification

3 Impact du TAEA sur l'écrêtage

4 Impact du TAEA sur le taux d'usure

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

1 Objectif



Ce sujet a pour but d'analyser les différents indicateurs utilisés pour mesurer le coût de l'assurance, en identifiant le plus pertinent selon le point de vue de l'assuré et celui de l'assureur.

Il présentera également une étude d'impact sur les pratiques de tarification avec surprimes, notamment dans le cadre du calcul du taux d'usure et de la limitation des primes (plafonnement) prévue par la convention AERAS.

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

2 Indicateurs quantitatifs

Principaux Indicateurs utilisés pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

Indicateur	Unité	Utilisateur	Actualisation	chute	finalité	Force/Faiblesse
Prime annuelle	Euro	ACPR	non	non	Calcul S/P	Simple
Total des primes en €	Euro	Assuré	non	non	comparaison	Simple
Total des primes de 8 premières années en €	Euro	Assuré	non	non	comparaison	Simple
Taux Moyen	%	Assuré	non	non	comparaison et pilotage financier	indicateur théorique pour les contrats sur CRD
Taux Annuel Effectif d'Assurance TAEA	%	Assuré	oui	non	comparaison	calcul du TEG incomplet par les assureurs
Best Estimate BEL	Euro	Assureur	oui	oui	suivi du risque	règle assureur
Valeur Actuelle Nette VAN	Euro	Assureur	oui	oui	suivi du risque	règle assureur

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

2 Indicateurs quantitatifs

Exemple : Prêt de 250.000 € sur une durée de 20 ans.

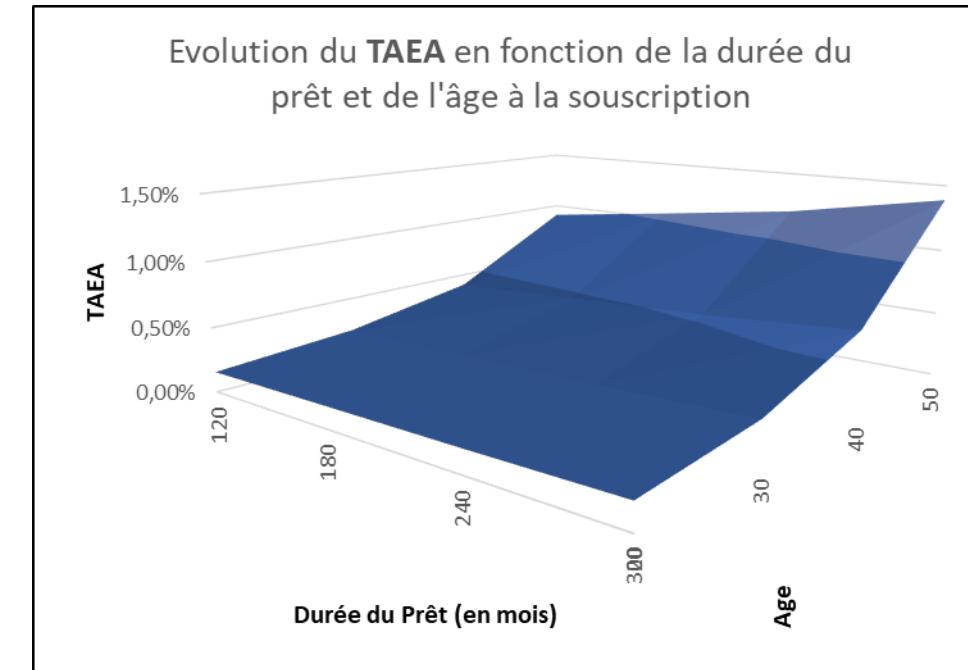
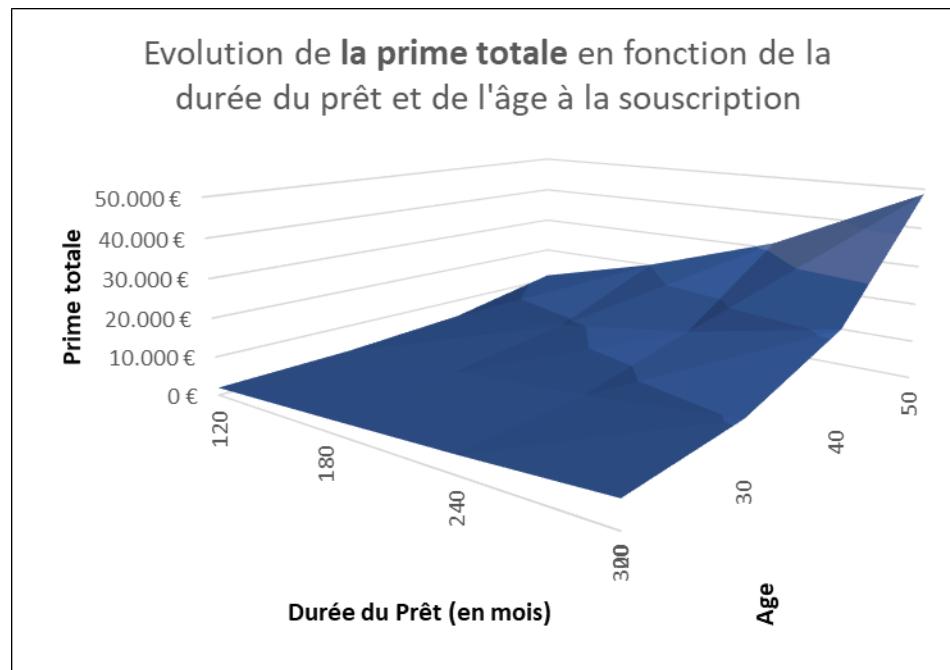
Indicateur\Type de remboursement	Déformées	Non Déformées	Constantes	Constantes 2/3	Taux sur KRD	Prime Unique
Total des primes en €	14.015 €	15.813 €	16.085 €	14.365 €	17.721 €	10.510 €
Première Prime Annuelle en €	860 €	725 €	804 €	1.105 €	1.500 €	10.510 €
Total des primes de 8 premières années en €	8.030 €	6.638 €	6.434 €	8.840 €	10.480 €	10.510 €
Taux Moyen	0,28%	0,32%	0,32%	0,29%	0,35%	0,21%
TAEA	0,52%	0,54%	0,54%	0,55%	0,66%	0,52%

Le « meilleur » type de remboursement diffère en fonction de l'indicateur retenu pour la comparaison.
=> Peu de lisibilité.

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

2 Version dynamique

Exemple : Prêt de 250.000 €.



1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

3 Rappel(s) sur le taux d'écrêtage AERAS

Si les conditions d'éligibilité sont respectées, **la cotisation d'assurance ne peut pas dépasser 1,4 point dans le taux effectif global de l'emprunt.**

Exemple : cas d'un emprunt à cotisations constantes

avec :

- K le montant du prêt
- TEG le Taux Effectif Global
- D le nombre de mensualités
- m la mensualité hors assurance
- f les frais annexes
- p la cotisation mensuelle (avant écrêtement)
- α le taux d'écrêtement

$$K = f + \sum_{k=1}^D \frac{m + \alpha p}{\left(1 + \frac{TEG + 0,014}{12}\right)^k}$$

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

3 Impact du TAEA sur l'écrêtage AERAS

Exemple : Prêt de 250.000 €, taux = 3%, durée = 25 ans.

Assuré	Sans Surprime	Surprime (1)	Surprime (2)	Surprime (3)
30 Non-Fumeur	0,208%	0,260%	0,417%	0,492%
40 Non-Fumeur	0,388%	0,485%	0,775%	0,851%
50 Non-Fumeur	0,885%	1,105%	1,764%	1,845%
30 Fumeur	0,305%	0,381%	0,610%	0,686%
40 Fumeur	0,612%	0,765%	1,224%	1,302%
50 Fumeur	1,390%	1,735%	2,767%	2,852%

Surprime (1) : x25% toutes garanties
Surprime (2) : x100% toutes garanties
Surprime (3) : x100% toutes garanties + 1/1000 pendant 5 ans.

Le dispositif d'écrêtage est-il équitable pour l'ensemble des assurés ?

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

3 Statistiques sur l'écrêttement AERAS

Source: [STATISTIQUES COVENTION AERAS - Année 2023](#)

Ensemble des demandes d'assurance de prêt 2023



Année 2023:

2.950.000 demandes d'assurance de prêt,

dont 224.068 demandes présentant un risque aggravé de santé (7,60%),

et 711 nouveaux bénéficiaires du mécanisme d'écrêttement des surprimes (0,024% des demandes).

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur**3 Statistiques sur l'écrêttement AERAS**

Vision globale du dispositif

	Au titre de l'année 2019	Au titre de l'année 2020	Au titre de l'année 2021	Au titre de l'année 2022	Au titre de l'année 2023
Nombre de bénéficiaires	19.052	18.163	19.121	19.219	18.569
dont nouveaux	2.562	1.579	2.124	1.659	711
Montant écrété	4.103.000 €	4.447.000 €	4.683.000 €	4.855.000 €	4.646.000 €
Montant écrété moyen	215 €	245 €	245 €	253 €	250 €
% des primes écrêtées	40%	40%	41%	36%	36%

Source: [STATISTIQUES CONVENTION AERAS - Année 2023](#)

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

3 Statistiques sur l'écrêttement AERAS

Vision assurantielle du dispositif : quels enjeux actuariels de suivi et pilotage ?

	Compagnie A	Compagnie B
Montant total des fractions de primes écrêtées en 2024	4 676 472	4 676 472
Montant pris en charge par les entreprises d'assurance	2 338 236	2 338 236
Quote-part de la compagnie en %	1,00%	2,00%
Quote-part de la compagnie en €	23 382	46 765
Montant des fractions de primes écrêtées déclaré	30 000	30 000
Somme à verser ou à recevoir	-6 618	16 765



CA total 2024 emprunteur = 10 319 M€. LE montant total des primes écrêtées représente 0,05% du CA

50 Compagnies d'assurance alimentent le fonds, parmi elles, certaines ne déclarent pas de primes écrêtées

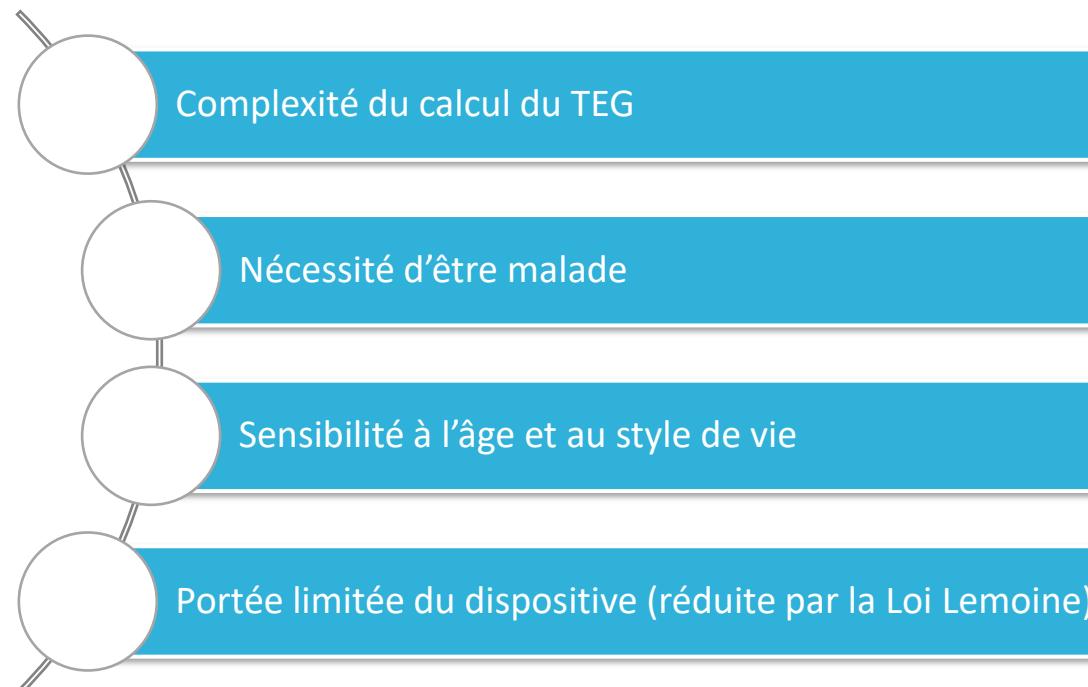
La Compagnie A percevra 6 618 € alors que le Compagnie B va devoir verser 16 765 €

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

3

Limite et conclusions de l'utilisation du TAEA dans le calcul de l'écrêtement

Limites du système d'écrêtement AERAS :



1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

4 Rappel(s) sur le taux d'usure

Le Taux d'usure est le Taux d'intérêt Annuel Effectif Global (TAEG) maximal légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils vous accordent un prêt. Il sert à protéger l'emprunteur contre les propositions de prêts « trop chères ».

Cette réglementation concerne les prêts aux particuliers, aux associations et aux collectivités locales.

Il existe plusieurs taux d'usure selon le type de prêt, son montant et sa durée.

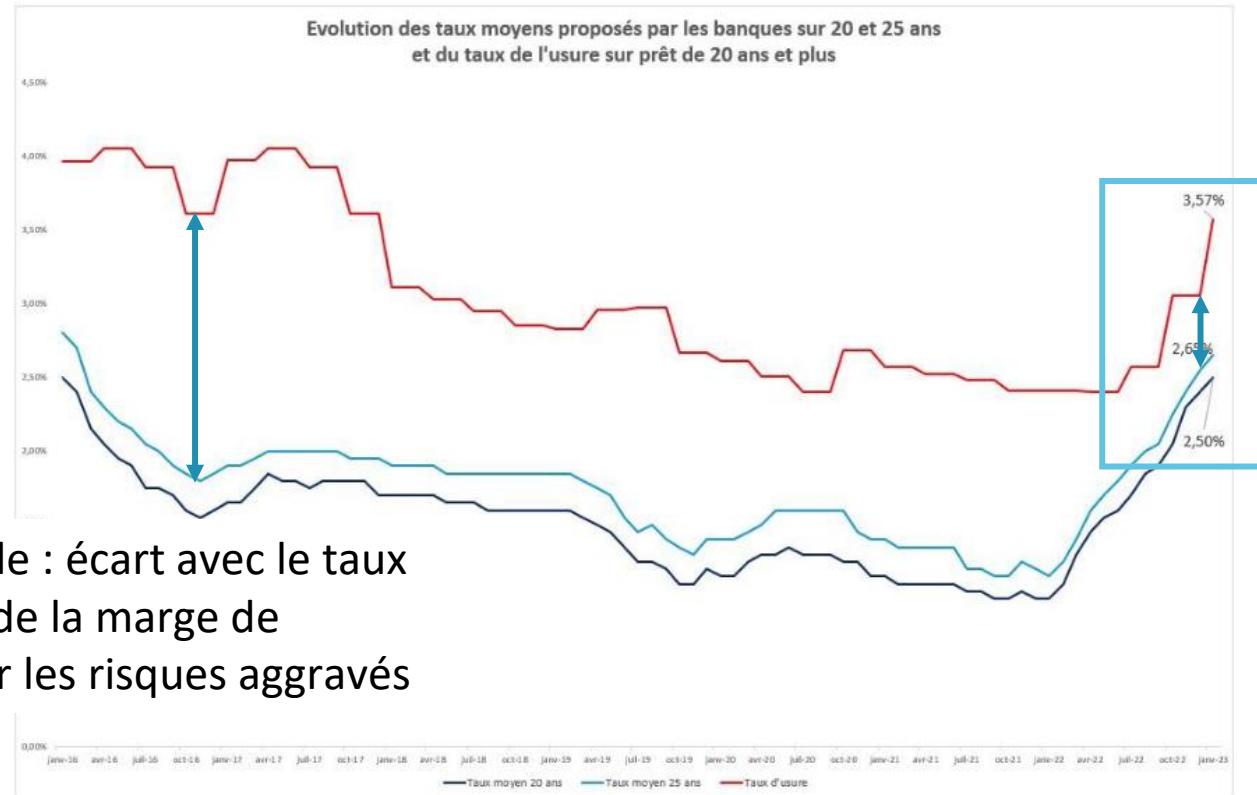
Le Taux d'usure est calculé comme étant le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent, augmenté d'un tiers.

Catégorie	Taux d'usure et taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement (%)	
	Taux effectif moyen pratiqué au 2ème trimestre 2025	Taux d'usure applicable au 1er juillet 2025
CRÉDITS DE TRÉSORERIE Crédits de trésorerie aux ménages et prêts pour travaux d'un montant inférieur ou égal à 75 000 euros (1)	Séries	Séries
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	17,54	23,39
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	11,84	15,79
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	6,52	8,69
CRÉDITS IMMOBILIERS Crédits immobiliers et prêts pour travaux d'un montant supérieur à 75 000 euros (2)	Séries	Séries
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	3,24	4,32
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	3,77	5,03
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	3,81	5,08
Prêts à taux variable	4,03	5,37
Prêts relais	4,73	6,31

Exemple : Taux d'usure - 2025-Q3

1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

3 Impact du TAEA le taux d'usure



Taux immo stable : écart avec le taux d'usure offrant de la marge de manœuvre pour les risques aggravés

Effet ciseau engendré par la hausse rapide des taux immo

Source : <https://www.empruntis.com/financement/actualites/revolution-du-taux-usure-il-pourrait-bientot-etre-revu-tous-les-mois-15245.php>

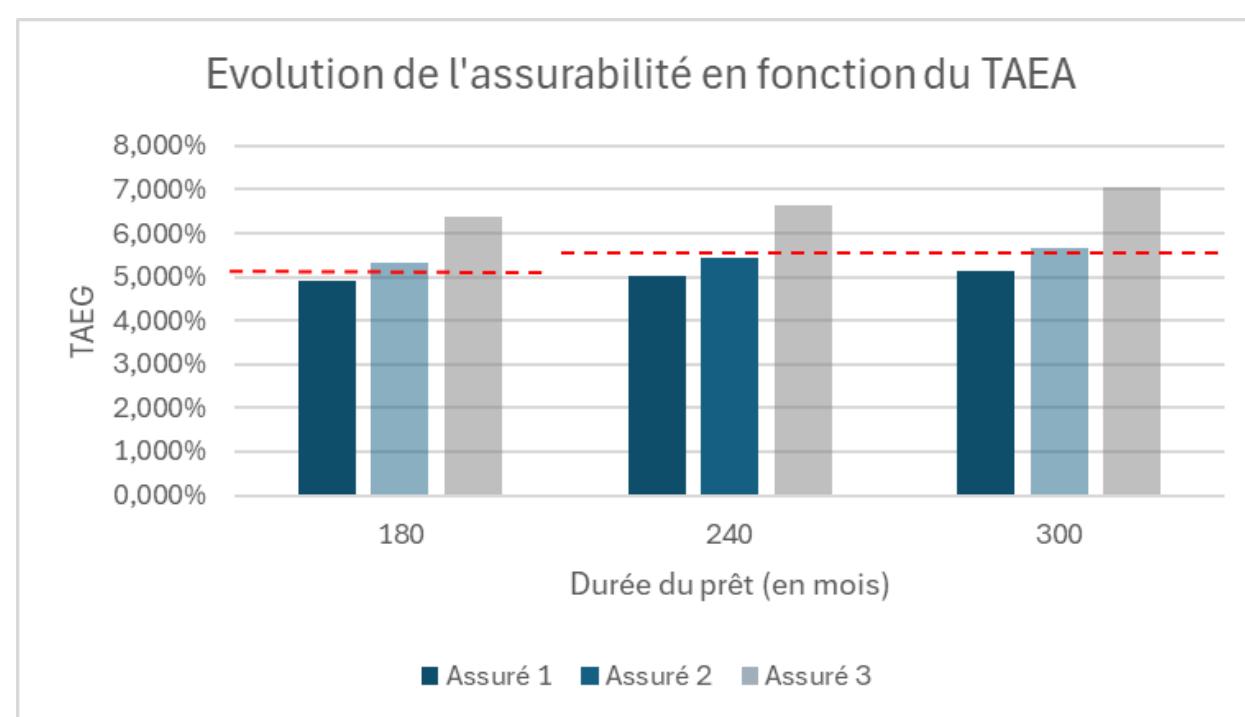
1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

3 Impact du TAEA le taux d'usure

Exemple : Assurabilité en fonction du TAEA

CRÉDITS IMMOBILIERS	Taux d'usure applicable au 01/04/2025
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	5,31%
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	5,64%

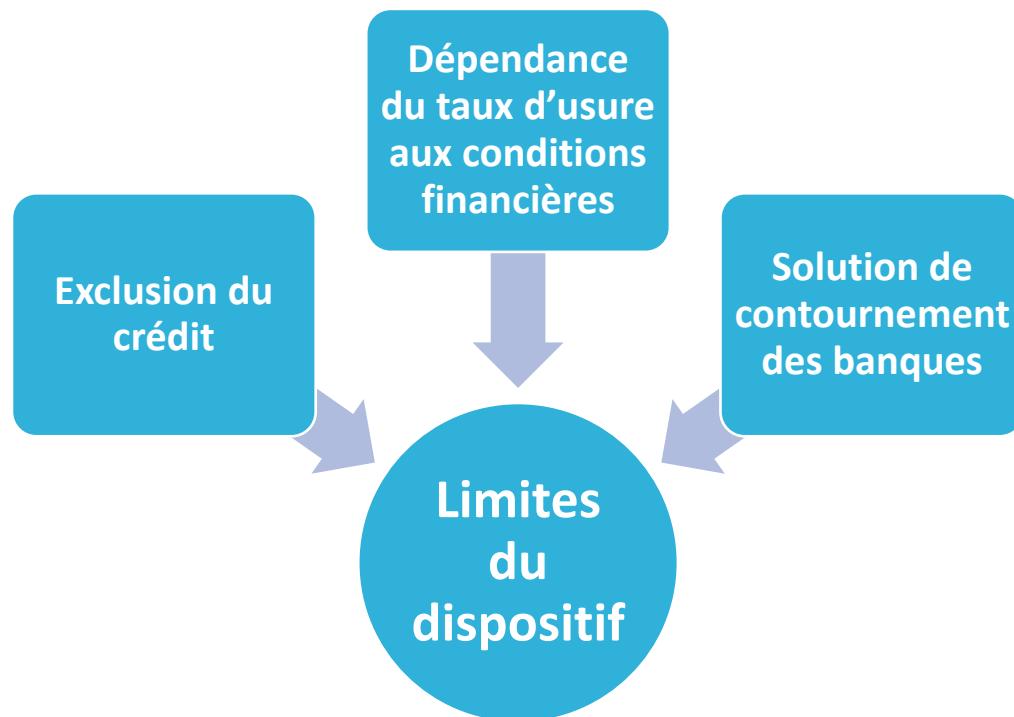
	Durée du prêt		
	180	240	300
Assuré 1: 50 ans	4,920%	5,013%	5,147%
Assuré 2: 50 ans Fumeur	5,311%	5,451%	5,654%
Assuré 3: 50 ans Fumeur + Surprime 100%	6,380%	6,654%	7,034%



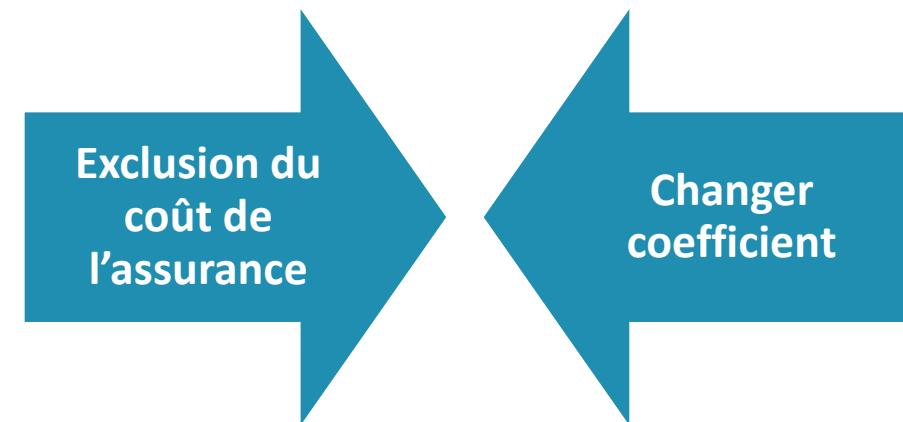
1. Quels sont les différents indicateurs pour exprimer le coût de l'assurance emprunteur

3 Impact du TAEA le taux d'usure

Limites :



Solutions envisagées :



Merci pour votre attention

Des questions ?

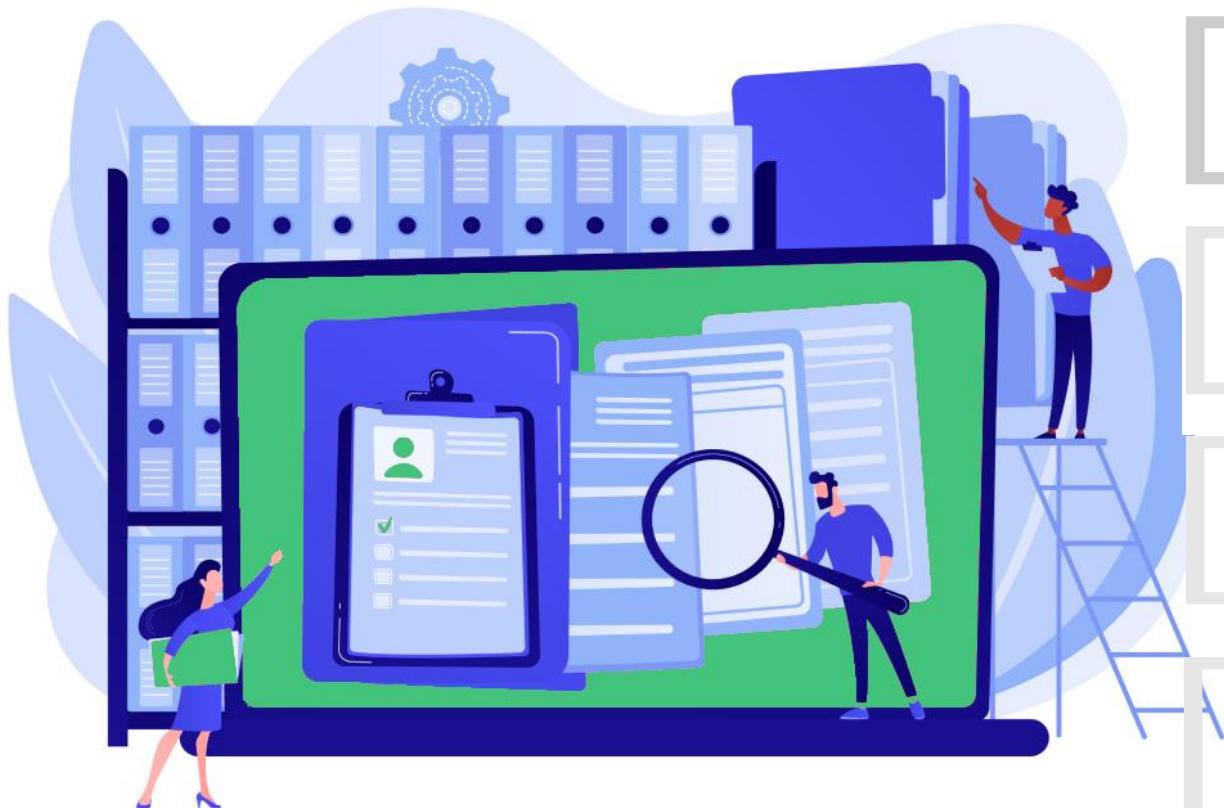
Pour nous contacter :

Juliano Merolle : j.merolle@afi-esca.com

Elie Perret : elie.perret@qbere.com

Estelle Ahumada : e.ahumada@afi-esca.com

2. Quelles sont les bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions ?



- 1 Contexte
- 2 Perspectives juridiques
- 3 Conception des offres et pilotage technique
- 4 Focus : Loi Lemoine et Garantie d'invalidité spécifique

2. Quelles sont les bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions

1 Contexte

➤ Des taux de refus d'indemnisation non négligeables :

- sur les risques décès/PTIA (perte totale et irréversible d'autonomie), les refus représentent de 2,5 % (en 2023) à 4,4 % (en 2021) et même 8,3 % (en 2020) des sinistres sur les contrats alternatifs externes. Ils sont de 2,5 % (en 2023) à 3,8 % (en 2020 et en 2021) sur les contrats groupes bancaires ;
- sur les risques incapacité/invalidité, les refus représentent de 10,2 % (en 2023) à 12,8 % (en 2021) des sinistres sur les contrats groupes bancaires. Ils sont de 7,7 % (en 2023) à 12,6 % (en 2021), et même 16,3 % (en 2020) sur les contrats alternatifs externes.

Des taux de refus
d'indemnisation
élevés

	Contrats groupe	Contrats « défensifs »*	Contrats « externes »**
Moyenne	13,5 %		23 %
Dispersion	De 4,5 % à 25 %		De 13 % à 40 %

2. Quelles sont les bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions

2 Perspectives juridiques : distinction entre condition et exclusion de garantie

Pourquoi ces distinctions ?

La qualification de la clause permet de définir le régime juridique applicable.

la condition de garantie contribue, de manière substantielle, à déterminer l'étendue de la garantie. Par exemple en ADE, l'affectation du crédit couvert (habitation vs prêt professionnel).

La notion d'exclusion de garantie se rapporte à des circonstances spéciales, des cas particuliers de réalisation du risque. Exemple: pratique de sport à risque, maladie préexistante.

Impact sur la charge de la preuve

- Si exclusion : Assureur
- Si condition de garantie : Assuré

Impact sur l'application des articles L113-1 et L112-4 du Code des assurances

- Caractère formel et limité : la clause doit être rédigée en des termes clairs, précis, qui n'appellent pas d'équivoque
- Mention en caractère très apparents



2. Quelles sont les bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions

2 Perspectives juridiques : distinction entre exclusions légales et exclusions contractuelles

Les exclusions légales > Cf. Code des assurances

Exemple : la faute intentionnelle, les guerres et émeutes

Le suicide : un cas particulier



Préconisations / Obligations

Même si les exclusions légales s'appliquent d'office, il faut les mentionner aux CG.

L'assuré a des obligations de déclaration du risque : il peut se voir appliquer des sanctions en cas de manquement à ses obligations

Les exclusions contractuelles permettent de définir le périmètre de mutualisation sur lequel le tarif calculé est pertinent.

- Exclusions médicales, par ex: Pathologies préexistantes à la souscription ou non objectivables
- Exclusions liées aux comportements de l'assuré, par ex : pratique du wingsuit

Les questionnaires de risque ou médicaux sont un moyen de mettre en adéquation le contrat proposé au profil particulier de l'assuré, sans pénalisation du périmètre de mutualisation qui sous-tend la tarification.

Ils peuvent avoir pour conséquence la couverture ou l'exclusion d'une antériorité ou situation particulière de l'assuré. Les décisions s'appuient sur la déclaration exhaustive et sincère de l'assuré.

Ex : rachat de sport exclu, couverture d'une dégradation d'un état antérieur déclaré, ou à l'inverse exclusion des suites d'une pathologie déclarée

2. Quelles sont les bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions

3 Conception des offres et pilotage technique

Mais que fait l'actuaire?

- Vérifier que les sinistres couverts respectent le caractère aléatoire et mesurable
- S'assurer que les sinistres non couverts soient correctement définis > Les clauses d'exclusion sont un moyen!
- Suivre les refus et réclamations relatives aux sinistres non pris en charge
- Vérifier l'alignement des clauses contractuelles avec celles prévues dans les traités de réassurance >partage du sort avec le réassureur



2. Quelles sont les bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions

3 Conception des offres et pilotage technique

Bonnes pratiques actuarielles

- Participer à la rédaction des clauses d'exclusion et au paramétrage du SI > identification des sinistres potentiellement exclus dans le SI
- Vérifier le non recouvrement des clauses d'exclusion > limiter leur nombre
- Valoriser a priori les sinistres exclus : fréquence, montant
 - historique « sinistres » de l'assureur
 - données publiques
- Test produit > compréhension des exclusions par les assurés et les gestionnaires sinistre
- Privilégier les produits les plus couvrants pour sécuriser la valeur client

Quelles limites ?

- Instabilité temporelle, juridique en particulier pour des contrats longue durée
- Risque de réclamation et donc d'image pour l'assureur
- Fiabilité de l'impact ex ante et ex post
- Risque de biais dans la comparaison des offres d'assurance

2. Quelles sont les bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions

4

Focus : la loi lemoine en 2022

Le changement d'assurance emprunteur est possible à tout moment ... mais les exclusions initialement prévues restent valables

- Sinistres tardifs déclarées après une substitution
- En cas de rechute pour l'arrêt de travail, le nouveau contrat s'applique

Le questionnaire de santé est supprimé sous certaines conditions ... mais le risque d'anti sélection demeure

- Objectif « dissuasif » > limiter la sinistralité précoce
 - clauses d'exclusions des suites et conséquences des affections antérieures ?
 - clause d'aléa
- Pas de retour d'expérience sur l'impact de ces clauses : portée et impact technique et acceptabilité

2. Quelles sont les bonnes pratiques sur les clauses d'exclusions

4 Focus : Garantie d'invalidité spécifique Aeras (GIS)

Objectif : proposer une garantie alternative en cas d'exclusion totale ou partielle de la garantie IT suite à sélection médicale.

Description :

- Etude si demande de la garantie invalidité par l'assuré MAIS hors conditions standard : refus pour motif médical, ou accordée avec réserves (exclusion de certaines pathologies du champ de la garantie).
- Assuré en incapacité professionnelle totale + taux d'incapacité fonctionnelle d'au moins 70%.
- Si conditions d'acceptation remplies, les modalités de sa prise en charge sont celles de la garantie invalidité du contrat
- Tarification à la main d l'actuaire : ou bien sur une base identique à celle des garanties IT du contrat ou bien spécifique, tenant compte des de l'état de santé du postulant

76 000 GIS ont été proposées sur 202 000 demandes de garanties IT avec risques aggravés en 2023



Merci pour votre attention

Des questions ?

Pour nous contacter :

Tanguy Loaec : tanguy.loaec@metlife.fr

Rémi Piguet : remi.piguet@securimut.fr

Vincent Roger : vincent.roger@kereis.com

Juliano Merolle : j.merolle@afi-esca.com

Evaluez cet atelier

